



SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2026-01-22 Wo-wo-Wohnungsnot

Émission : SRF Tagesschau | 2026-01-22 | Analysée le : 2026-05-19 16:31

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Masstab: Art. 4 RTVG

**SCORE
GLOBAL**

6.1/10

Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé

0 = équilibré, 10 = fortement partial/manipulateur

SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	Gauche	Gauche	Gauche	Centre	Droite	Droite	Droite

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

TENDANCE (G - D)

2.2 / 10

Favorable à la gauche

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — chesdata.eu | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](https://doi.org/10.1017/XES.2022.1) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](https://www.pewresearch.org/)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance. Le Conseil fédéral (7 sièges) est composé selon la formule magique : UDC 2, PS 2, PLR 2, Le Centre 1. Il n'y a pas de division classique gouvernement/opposition — tous les grands partis sont représentés au sein de l'exécutif. Le biais ne se manifeste donc pas dans une opposition gouvernement-opposition, mais dans la sur- ou sous-représentation de certains partis et positions par rapport à leur part électorale.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale Logement
UDC	8.0	62	Gouvernement (2 CF)	Responsabilité individuelle, marché, contre la réglementation ; immigration comme cause
PS	2.5	41	Gouvernement (2 CF)	Protection des locataires, analogie caisse unique, pilotage étatique, coopératives
PLR	6.5	28	Gouvernement (2 CF)	Solutions basées sur le marché, construire plutôt que réglementer, responsabilité individuelle
Le Centre	5.0	29	Gouvernement (1 CF)	Réglementation pragmatique, allègement pour les familles, maîtrise des coûts
Les Verts	2.0	23	Opposition	Fort pilotage étatique, droit foncier, coopératives, redistribution
PVL	4.0	10	Opposition	Solutions libérales avec garde-fous, densification, marché avec corrections
PEV	5.5	2	Opposition	Responsabilité sociale, soutien aux familles

La crise du logement dans les villes suisses est l'une des principales lignes de conflit de politique intérieure. Les partis de gauche et verts réclament des interventions étatiques, des réformes du droit foncier et l'extension de la construction coopérative ; les partis bourgeois de droite mettent l'accent sur les solutions de marché, la densification par la construction et mettent en garde contre une surréglementation. La question de l'immigration est étroitement liée à la crise du logement et est pondérée différemment selon le camp politique. La question de la spéculation foncière et des droits de propriété touche à des conflits de valeurs fondamentaux entre la liberté de propriété et la justice sociale.

SRF (Schweizerisches Radio und Fernsehen) est le service public de radio et télévision suisse et est soumis à la LRTV (loi sur la radio et la télévision). L'art. 4 LRTV oblige SRF à une présentation factuelle, à la diversité des opinions sur les sujets controversés et à une sélection équilibrée des interlocuteurs. En tant que plus grande organisation médiatique de Suisse, financée par les redevances, SRF porte une responsabilité particulière en matière d'équilibre politique.



CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position programmatique
UDC	-3	Aucune voix directe de l'UDC. La position de l'UDC (immigration comme cause, solutions de marché, droits de propriété) est brièvement évoquée à 09:11 par une locataire ("L'une des causes de la pénurie de logements est aussi l'immigration"), mais immédiatement relativisée. La position centrale de l'UDC "protéger les droits de propriété, le marché plutôt que l'État" n'est pas présentée comme une position légitime. Position programmatique : responsabilité individuelle, marché, limitation de l'immigration — omise/déformée.
PS	+2	Les positions proches du PS (protection des locataires, coopératives, pilotage étatique, droit foncier) dominent l'émission. Badran (conseillère nationale PS, 17:02 et suiv.) bénéficie d'un temps de parole étendu et n'est pas interrogée de manière critique. Position programmatique : protection des locataires, coopératives, pilotage étatique — correctement et favorablement représentée.
PLR	-1	Le PLR est mentionné à la fin (38:21) comme le parti ayant lancé le référendum contre les limites de revenus. Sa position (construire plutôt que réglementer) est brièvement défendue par Florian Utz (conseiller municipal PLR, 37:04 et suiv.), mais dans un débat où il apparaît comme le pendant des positions de gauche. Position programmatique : solutions de marché, construction — évoquée, mais sous-représentée.
Le Centre	0	Non représenté dans l'émission.
Les Verts	+2	Les positions proches des Verts (droit foncier, pilotage étatique, critique des déplacements) sont structurellement favorisées. David Garcia (Liste Alternative, gauche verte) bénéficie d'une présentation détaillée (31:41 et suiv.). Position programmatique : pilotage étatique, droit foncier — correctement représentée.
PVL	0	Non représenté dans l'émission.
PEV	0	Non représenté dans l'émission.

Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : PS (score +2) — les positions du PS sont correctement et exhaustivement défendues
- Distorsion la plus forte : UDC (score -3) — les positions centrales de l'UDC sur les droits de propriété et les solutions de marché ne sont pas présentées comme une perspective légitime
- Écart moyen par rapport à 0 : 1.1
- Conclusion : L'émission favorise structurellement les positions de gauche et vertes (droit foncier, pilotage étatique, protection des locataires) et omet largement les perspectives bourgeois-conservatrices (liberté de propriété, solutions de marché, maîtrise de l'immigration). L'UDC, en tant que premier parti, n'est pas représentée. La position du PLR est brièvement évoquée, mais n'est pas traitée de manière équivalente.



CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRAGE THÉMATIQUE

Données de l'émission

- Titre : Reportage SRF — Crise du logement à Zurich (Letzigarten / Saugushäuser / Droit foncier)
- Date : 22.01.2026
- Modérateur/Reporter : Non mentionné nominativement dans la transcription ; commentaire off continu
- Personnes interviewées :

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Julia Schramm	Locataire, Letzigarten	Aucun	Neutre/Concernée
Balz Halter	Président du CA, Groupe Halter	Aucun (entrepreneur immobilier)	Droite/Économie
Fili Agousi	Locataire, Saugushäuser	Aucun	Neutre/Concernée
Karin Athanasiu	Locataire, Saugushäuser, enseignante en école professionnelle	Aucun	Neutre/Concernée
Urs Hausmann	Économiste immobilier	Aucun (académicien/conseiller)	Libéral-économique avec éléments critiques envers l'État
Jacqueline Badran	Conseillère nationale	PS	Gauche
David Garcia	Conseiller municipal	Liste Alternative (AL)	Gauche
Florian Utz	Conseiller municipal	PLR	Centre-droite
Neti Mati Sundaramurti	Locataire, 71 ans	Aucun	Neutre/Concernée
Expert non identifié	Spécialiste du droit du bail (comparaison Allemagne/Autriche)	Non identifié	Indéterminé
Urbaniste non identifié	Aménagement du territoire	Non identifié	Indéterminé
Avocat des locataires	Représentant légal des locataires	Aucun	Côté locataires

Thème principal

L'émission examine la crise du logement à Zurich à travers l'exemple de deux résiliations massives (Letzigarten/Halter et Saugushäuser/Bachmann) et discute des causes structurelles (spéculation foncière, densification intérieure, logique de rendement) ainsi que des approches politiques de solution.



CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

Faits concrets

Faits concrets — 9 techniques quantifiables et scientifiquement vérifiables

1. SÉLECTION DES EXPERTS

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expert 1 : Urs Hausmann, économiste immobilier

Horodatage	14:46, 19:04, 24:11, 26:43, 47:56
Déclaration	"Pour moi, c'est une crise foncière." / "C'est dans des conditions féodales, où un bailli peut dire..." / "La vision de Hausmann. L'ensemble du sol appartiendrait à la ville de Zurich"
Évaluation	Hausmann est présenté comme un économiste neutre, mais défend une position clairement interventionniste (nationalisation du sol selon le modèle de Singapour). Il est selon la transcription "ancien président du conseil d'administration de Wüst+Partner, cabinet de conseil immobilier" (47:56) — un conflit d'intérêts qui n'est pas abordé.
Voix contraire manquante	Un économiste avec une perspective libérale de marché (p. ex. d'Avenir Suisse ou d'une université avec un autre axe) est totalement absent.

Vérification approfondie des sources — Hausmann :

(a) FINANCEMENT : Non mentionné explicitement. Ancien président du CA d'un cabinet de conseil immobilier ; financement actuel indéterminé. Aucun mandant institutionnel évident identifiable.

(b) MANDAT : En tant qu'économiste/conseiller indépendant, compatible avec une évaluation neutre — cependant, il défend une vision politique spécifique (nationalisation du sol) qui va au-delà d'une simple analyse technique.

D1 Conflit d'intérêts : 0 — Ancien représentant du secteur immobilier, désormais critique envers ce secteur ; direction du conflit indéterminée

D2 Risque personnel : +1 — Défend une position politiquement inhabituelle (nationalisation du sol) en tant qu'ancien représentant du secteur

D3 Compétence professionnelle : +2 — Économiste immobilier, déclarations dans son domaine de compétence

D4 Cohérence des opinions : 0 — Non vérifiable à partir de la transcription

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Principalement basé sur des données, mais "conditions féodales" est émotionnel

D6 Niveau de source : +1 — Calculs propres, mais non présentés comme étude primaire

TOTAL : +5 → FEU DE SOURCE : VERT (de justesse)

(c) COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE : Est présenté comme un économiste neutre, bien qu'il défende une vision politique spécifique (nationalisation du sol) — ce qui constitue une dissimulation partielle de sa position normative.

Expert 2 : Jacqueline Badran, conseillère nationale PS

Horodatage	17:02, 17:21, 17:47, 18:03
------------	----------------------------



Déclaration	"Si l'on veut comprendre pourquoi quelque chose se produit, il est toujours judicieux de suivre l'argent. Follow the money." / "Chaque année sans effort, sans qu'elle ait elle-même travaillé pour cela. 1,5 million."
Évaluation	Badran est conseillère nationale PS et militante connue pour le droit du bail. Elle n'est pas présentée comme une politicienne ayant des intérêts partisans, mais ses déclarations sont présentées comme une analyse. Ses calculs (1,5 million de revenu supplémentaire annuel) ne sont pas remis en question.
Voix contraire manquante	Un représentant de l'Association des propriétaires fonciers (HEV) ou un spécialiste du droit de propriété fait défaut.

Vérification approfondie des sources — Badran :

(a) FINANCEMENT : Conseillère nationale PS, financée par le parti et le mandat parlementaire. Conflit d'intérêts structurel évident : le PS a un intérêt programmatique pour la protection des locataires et la politique du logement étatique.

(b) MANDAT : Explicitement partisan — le programme du PS réclame la protection des locataires, les coopératives, le pilotage étatique. Non compatible avec une évaluation neutre.

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Intérêt partisan évident (PS), militante connue pour le droit du bail

D2 Risque personnel : +1 — Défend une position partisane cohérente, aucun risque personnel

D3 Compétence professionnelle : +1 — Études d'économie, engagement de longue date sur le droit du bail

D4 Cohérence des opinions : +2 — Position PS cohérente sur plusieurs années

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — "Follow the money" est rhétorique, calculs non vérifiés

D6 Niveau de source : -1 — Calculs propres sans méthodologie documentée

TOTAL : 0 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE : Badran n'est pas présentée comme une politicienne PS ayant des intérêts partisans, mais ses déclarations sont présentées comme une analyse factuelle. Il s'agit d'une dissimulation de sa position normative/politique — technique n° 2 (sélection des sources).

Expert 3 : Spécialiste du droit du bail non identifié

Horodatage	05:06
Déclaration	"Le droit du bail suisse est très faible en comparaison internationale. Nous avons réalisé une étude sur la situation du droit du bail en Allemagne et en Autriche."
Évaluation	Personne non identifiée nominativement. Étude non référencée. L'affirmation selon laquelle le droit du bail suisse est "très faible" est une évaluation normative, non une constatation neutre.
Voix contraire manquante	Un spécialiste du droit du bail avec une appréciation contraire (le droit du bail suisse est déjà fort en comparaison internationale) fait défaut.

Vérification approfondie des sources :

(a) FINANCEMENT : Inconnu — personne non identifiée

(b) MANDAT : Inconnu

D1 Conflit d'intérêts : 0 — Inconnu

D2 Risque personnel : 0 — Inconnu

D3 Compétence professionnelle : +1 — Revendique une compétence professionnelle (étude)

D4 Cohérence des opinions : 0 — Inconnu

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Fait référence à une étude

D6 Niveau de source : -1 — Étude non référencée

TOTAL : +1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE : Une personne non identifiée avec une étude non référencée est présentée comme une autorité professionnelle.



Groupes d'experts manquants :

- Économiste avec une perspective libérale de marché (Avenir Suisse, Université de Saint-Gall)
- Représentant de l'Association des propriétaires fonciers HEV
- Constitutionnaliste sur les droits de propriété (art. 26 Cst.)

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Urs Hausmann, économiste immobilier	0	+1	+2	0	+1	+1	+5	VERT
Jacqueline Badran, conseillère nationale PS	-2	+1	+1	+2	-1	-1	0	JAUNE
Spécialiste du droit du bail non identifié	0	0	+1	0	+1	-1	+1	JAUNE

Résumé :

- Hausmann : VERT (de justesse, +5) — Compétent, mais sa vision normative est présentée comme une analyse
- Badran : JAUNE (0) — Intérêt partisan évident, non présentée comme politicienne
- Spécialiste du droit du bail inconnu : JAUNE (+1) — Non identifié, étude non référencée

La sélection des experts est unilatérale : tous les experts défendent des positions interventionnistes. Pas un seul expert avec une perspective libérale de marché ou en matière de droits de propriété n'est consulté.



2. SÉLECTION DES SOURCES

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

Source 1 : ETH Zurich (étude sur les déplacements)

Horodatage

03:09, 11:16

Déclaration

"Voici où le plus grand nombre de personnes ont été déplacées entre 2013 et 2022 selon l'ETH Zurich. Au total, plus de 6'100 personnes." / "Les nouveaux locataires ont un revenu médian du ménage de presque 3'200 fr. par mois. Soit presque 70% de plus, selon l'ETH Zurich."

(a) Financement : L'ETH Zurich est financée par l'État. Pas de conflit d'intérêts direct dans la recherche sur le logement.

(b) Conflit d'intérêts structurel : Faible — la recherche de l'ETH est méthodologiquement indépendante, mais le choix de cette étude spécifique (déplacements) sans étude contradictoire est sélectif.

(c) Source contraire manquante : Une étude quantifiant les effets positifs de la densification intérieure (plus de logements, meilleure infrastructure) fait défaut.

Source 2 : Association des coopératives d'habitation

Horodatage

27:21

Déclaration

"On calcule avec la valeur historique du terrain, une valeur résiduelle pour l'ancien bâtiment... indique l'Association des coopératives d'habitation."

(a) Financement : Association des coopératives d'habitation — association d'intérêts représentant les coopératives et favorable à leur développement.

(b) Conflit d'intérêts structurel : Évident — l'association a un intérêt institutionnel à présenter le modèle coopératif comme supérieur. N'est pas identifiée comme association d'intérêts.

(c) Source contraire manquante : L'Association des propriétaires fonciers HEV ou une association immobilière fait défaut comme voix contraire.

Source 3 : Étude non référencée sur le droit du bail

Horodatage

05:06

Déclaration

"Nous avons réalisé une étude sur la situation du droit du bail en Allemagne et en Autriche."

(a) Financement : Inconnu

(b) Conflit d'intérêts structurel : Inconnu — étude non identifiée

(c) Source contraire manquante : Des études montrant que le droit du bail suisse est déjà fort (p. ex. en comparaison avec les pays anglo-saxons) font défaut.

Vérification des rumeurs :

Rumeur 1 :

Horodatage : 14:32

Affirmation : "Après la rénovation, chaque immeuble vaudrait environ 50 millions, dit l'économiste immobilier."

Marqueur verbal : "dit l'économiste immobilier" — estimation sans source primaire



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Source primaire disponible : Non — estimation sans méthodologie documentée — point de pénalité

Rumeur 2 :

Horodatage : 15:09

Affirmation : "Selon des rapports médiatiques, elle souhaite après la rénovation totale..."

Marqueur verbal : "selon des rapports médiatiques" — source secondaire sans source primaire

Source primaire disponible : Non — point de pénalité

Rumeur 3 :

Horodatage : 17:21

Affirmation : "Badran fait une hypothèse. Après la rénovation, un appartement de 4 pièces pourrait coûter environ 2'400 fr."

Marqueur verbal : "fait une hypothèse", "pourrait"

Source primaire disponible : Non — hypothèse d'une politicienne sans vérification — point de pénalité

Augmentation du score par points de pénalité : +3 → Score global 6/10

Résumé : La sélection des sources est unilatéralement interventionniste (étude ETH sur les déplacements, association des coopératives, politicienne PS). Les voix contraires des associations de propriétaires ou des instituts de recherche libéraux de marché font défaut. Plusieurs affirmations sont présentées sans source primaire.



3. RÉPARTITION DU TEMPS

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Temps de parole estimé :

- Locataires concernés (Julia, Fili, Karin, Neti et autres) : (27%) — émotionnel, perspective de victime
- Jacqueline Badran (PS) : (6%) — analyse politique, sans esprit critique
- Urs Hausmann (économiste, interventionniste) : (10%) — analyse technique, interventionniste
- Balz Halter (entrepreneur immobilier) : (8%) — interrogé de manière critique
- David Garcia (AL) : (6%) — politique, sans esprit critique
- Florian Utz (PLR) : (4%) — politique, positionné comme pendant
- Commentaire off/modération : (24%) — cadré de manière interventionniste tout au long
- Experts/urbanistes non identifiés : (6%)
- Avocat des locataires : (4%)
- Divers : (6%)

Résumé : Les locataires et les voix interventionnistes (Badran, Hausmann, Garcia) reçoivent ensemble environ 49% du temps de parole. Le seul représentant clairement bourgeois-conservateur (Utz/PLR) reçoit environ 4%. Balz Halter reçoit certes 8%, mais est interrogé de manière critique tout au long. La répartition du temps est nettement asymétrique en faveur des positions interventionnistes.



4. OMISSIONS (Omission sélective)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Omission 1 : Effets positifs de la densification intérieure

Contexte

L'émission présente la densification intérieure (LAT 2014) comme une cause de déplacement, sans présenter de manière équivalente les effets positifs (protection du paysage, plus de logements en zone urbaine, meilleure utilisation des infrastructures).

Pertinent à : 03:30 — "Lors de la construction de nouveaux logements, on évite ainsi un étalement urbain supplémentaire. Mais les conséquences sociales n'ont pas été suffisamment prises en compte."

Effet

Suggère que la densification intérieure est avant tout un problème social, et non un arbitrage nécessaire.

Omission 2 : L'immigration comme principale cause de la demande de logements

Contexte

L'émission mentionne brièvement l'immigration (09:11), mais ne l'analyse pas comme une cause quantitativement significative de la pénurie de logements. La Suisse affiche l'un des taux d'immigration nette les plus élevés d'Europe ; ce facteur n'est pas étayé par des chiffres.

Pertinent à : 09:11 — "L'une des causes de la pénurie de logements est aussi l'immigration."

Effet

Suggère que la spéculation et la logique de rendement sont les principales causes, et non la demande démographique.

Omission 3 : Les droits de propriété comme valeur constitutionnelle

Contexte

L'émission discute de la nationalisation du sol (47:56) et des interventions étatiques, sans aborder l'art. 26 Cst. (garantie de la propriété) ni les limites constitutionnelles de telles interventions.

Pertinent à : 47:56 — "La solution est de changer tout le système de base... de nationaliser le sol."

Effet

La nationalisation du sol apparaît comme une option technique, et non comme une atteinte fondamentale aux droits constitutionnels.

Omission 4 : L'échec de la réglementation comme cause

Contexte

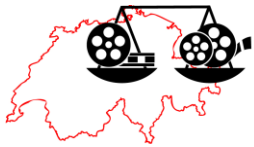
L'émission mentionne que l'art. 49b (logements à prix abordable lors de densification) n'a pas été mis en œuvre depuis 11 ans (31:11), sans analyser pourquoi — à savoir parce que les partis de gauche ont bloqué la mise en œuvre (désaccord sur les limites de revenus). Ce lien n'est présenté que tardivement et de manière incomplète.

Pertinent à : 31:11 — "Le peuple zurichois a adopté l'article 49b il y a onze ans déjà. Mais il n'a toujours pas été mis en œuvre."

Effet

Suggère que l'échec de la réglementation est du côté des propriétaires, et non du côté politique.

Résumé : Les omissions systématiques concernent les effets positifs de la densification, l'importance quantitative de l'immigration, les droits de propriété comme valeur constitutionnelle et l'échec politique du côté gauche. Ces omissions renforcent le récit "défaillance du marché/cupidité" et affaiblissent le récit "échec de la réglementation/pression de la demande".



Voix manquantes

- **Politicien/ne UDC** : Aurait apporté la perspective selon laquelle la limitation de l'immigration et la déréglementation pourraient résoudre la crise du logement ; les droits de propriété comme valeur constitutionnelle
- **Représentant des caisses de pension** : Aurait expliqué pourquoi les investisseurs institutionnels doivent réaliser un rendement (prévoyance vieillesse des assurés) et quelles conséquences réglementaires menacent
- **Association économique/employeurs** : Aurait expliqué le lien entre l'immigration de main-d'œuvre qualifiée et la demande de logements
- **Constitutionnaliste** : Aurait présenté les limites des interventions étatiques dans les droits de propriété (art. 26 Cst.)
- **Critique du modèle coopératif** : Aurait abordé les problèmes d'accès, les listes d'attente et les inefficacités du modèle coopératif
- **Urbaniste avec perspective de marché** : Aurait expliqué pourquoi la réglementation empêche la construction neuve et aggrave la pénurie de logements
- **Économiste spécialiste des migrations** : Aurait objectivement contextualisé le lien quantitatif entre immigration et demande de logements
- **Association des propriétaires HEV** : Aurait défendu la perspective des propriétaires privés et leurs droits



5. MANIPULATION DES CHIFFRES

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Des chiffres complets comprennent : valeur absolue, part (%) et tendance

Constat 1 : Hausse du prix du sol multipliée par 345

Horodatage 23:47

Chiffre : "À une valeur marchande d'environ 10'000 fr. par mètre carré selon l'économiste immobilier, soit 345 fois plus."

Dimensions :

- (a) Valeur absolue : ✓ indiquée (18 fr. → 10'000 fr.)
- (b) Part : X non indiquée — pas de comparaison avec l'inflation générale (indice national des prix), pas de comparaison avec d'autres classes d'actifs sur la même période
- (c) Tendance : X non indiquée — pas de série chronologique, seulement point de départ et point d'arrivée

Contexte manquant

L'inflation générale depuis 1938 représente environ un facteur 10-15 ; la hausse réelle des prix serait donc d'environ 23 à 35 fois, et non 345 fois. Ce contexte fait totalement défaut.

Effet

Suggère une spéculation extraordinaire, sans permettre la comparaison corrigée de l'inflation.

Constat 2 : 1,5 million de revenu supplémentaire annuel (calcul Badran)

Horodatage 17:47

Chiffre : "Avec 105 appartements, Regina Bachmann gagnerait ainsi 1,5 million par an."

Dimensions :

- (a) Valeur absolue : ✓ indiquée
- (b) Part : X non indiquée — aucune indication sur les coûts de rénovation, le rendement du capital, les fonds propres engagés
- (c) Tendance : X non indiquée

Contexte manquant

Les coûts de rénovation pour 105 appartements peuvent s'élever à 20-50 millions ; le rendement sur le capital investi serait donc nettement inférieur à ce qui est suggéré. Le calcul de Badran n'est pas vérifié.

Effet

Suggère un revenu sans effort sans tenir compte du risque d'investissement.

Constat 3 : 19% de logements supplémentaires au Letzigarten

Horodatage 41:53

Chiffre : "Dans le nouveau quartier Letzigarten, 19% de logements supplémentaires seront créés."

Dimensions :

- (a) Valeur absolue : X non indiquée — les chiffres absolus (320 → 380) sont mentionnés plus tôt, mais pas dans le contexte de cette affirmation
- (b) Part : ✓ indiquée (19%)
- (c) Tendance : X non indiquée



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Contexte manquant	19% de logements supplémentaires avec simultanément 50% de surface habitable en plus (07:00) signifie des logements plus grands — ce lien n'est pas expliqué.
Effet	19% semble peu ; le contexte (plus de surface habitable, plus de logements familiaux) fait défaut.

Résumé : Les chiffres sont systématiquement présentés de manière à soutenir le récit "spéculation et cupidité". La correction de l'inflation, le contexte du rendement du capital et les chiffres absolus font systématiquement défaut là où ils relativiseraient le tableau.



6. GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Association 1 : Halter — "cupidité" et "avidité de rendement"

Horodatage 30:23

Citation *"La ville a besoin de nouveaux outils et armes pour pouvoir s'opposer à l'avidité de rendement galopante."*

Technique : Le terme "avidité de rendement" est utilisé dans le commentaire off et placé directement dans le contexte du Groupe Halter. "Cupidité" est un jugement moral, non une description factuelle.

Effet Halter est associé au concept de "cupidité" sans que cela soit démontré. Un comportement entrepreneurial légal est moralement discrédité.

Association 2 : Regina Bachmann — "fraude sociale"

Horodatage 15:25

Citation *"C'est un vœu pieux, 200 millions. Je dirais que c'est une fraude sociale."*

Technique : Un intervenant non identifié qualifie le comportement de Regina Bachmann de "fraude sociale" — un terme à connotation pénale. Cette affirmation n'est pas remise en question ni contextualisée.

Effet Regina Bachmann est associée à un terme pénal sans qu'une infraction pénale soit établie ou démontrée.

Association 3 : Location Airbnb — "pure cupidité"

Horodatage 43:49

Citation *"C'est simplement la cupidité, la pure cupidité."*

Technique : Karin Athanasiu qualifie la location Airbnb de "pure cupidité". Cette affirmation n'est pas contextualisée ni relativisée ; elle reste sans commentaire.

Effet La location Airbnb légale est assimilée au terme moral de "cupidité".

Résumé : Utilisation répétée du terme "cupidité" (directement et dans le commentaire off) pour discréditer moralement les propriétaires privés. Le terme "fraude sociale" est laissé sans contextualisation. Ces associations ne sont pas étayées factuellement et violent l'obligation de présentation factuelle.



7. TIMING

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 : Introduction émotionnelle avec les personnes concernées

Position : 00:00–02:30 (début)

Contenu : L'émission commence par des déclarations émotionnelles de personnes concernées ("Devoir partir après 40 ans n'est pas facile") et des scènes de protestation ("Oh, oh, oh !").

Effet du timing

L'introduction émotionnelle fixe le cadre d'interprétation pour l'ensemble de l'émission. Les téléspectateurs sont attirés émotionnellement du côté des locataires avant que des informations factuelles ne soient présentées. Il s'agit d'une technique classique d'amorçage (priming).

Constat 2 : Proposition de nationalisation du sol à la fin

Position : 47:56 (fin)

Contenu : "La solution est de changer tout le système de base... de nationaliser le sol."

Effet du timing

La proposition politique la plus radicale (nationalisation du sol) est placée à la fin, après que le téléspectateur a été préparé par 47 minutes d'histoires émotionnelles de personnes concernées et de critiques envers les propriétaires privés. La solution apparaît ainsi comme une conséquence logique, et non comme une intervention radicale.

Constat 3 : Résolution positive pour Julia à la fin

Position : 39:40–46:01 (fin)

Contenu : Julia trouve un nouveau logement à Schlieren, elle est satisfaite. "Juste avant de désespérer, j'ai eu de la chance."

Effet du timing

La résolution positive pour Julia atténue l'impression de crise, sans résoudre les problèmes structurels. Parallèlement, le récit "Zurich est trop chère, l'agglomération est la solution" est implicitement confirmé — ce qui contredit la revendication de gauche pour plus de logements en ville.

Résumé : Introduction émotionnelle (priming), solution radicale à la fin (ancrage après préparation) et résolution individuelle positive (soulagement sans solution structurelle) sont placés stratégiquement et renforcent le récit global.



8. INDIGNATION SÉLECTIVE

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

Constat 1 : "Avidité de rendement" dans le commentaire off

Horodatage 30:23

Événement déclencheur : Présentation du Groupe Halter comme bénéficiaire de la politique de densification
Réaction : "La ville a besoin de nouveaux outils et armes pour pouvoir s'opposer à l'avidité de rendement galopante."

Comparaison Lors de la présentation des partis de gauche qui ont empêché 400 logements CFF (37:34), aucun commentaire off indigné analogue.

Asymétrie : Démontrée — indignation face au rendement privé, aucune indignation face au blocage politique de la construction de logements.

Constat 2 : "Fraude sociale" laissée sans commentaire

Horodatage 15:25

Événement déclencheur : Spéculation sur les projets de rénovation de Regina Bachmann
Réaction : "C'est un vœu pieux, 200 millions. Je dirais que c'est une fraude sociale." — La déclaration n'est pas contextualisée ni relativisée.

Comparaison Concernant David Garcia (AL), qui vit dans un logement de fondation à loyer modéré alors qu'il a voté contre le fait que les personnes aisées obtiennent de tels logements (33:39), la critique ("prêcher l'eau et boire le vin") est certes posée, mais Garcia reçoit amplement l'occasion de se justifier.

Asymétrie : Démontrée — "fraude sociale" contre la propriétaire reste sans commentaire ; "prêcher l'eau" contre le politicien est relativisé par une question de suivi.

Constat 3 : "Cupidité, pure cupidité" sans commentaire

Horodatage 43:49

Événement déclencheur : Location Airbnb de logements vacants par le partenaire de Bachmann
Réaction : "C'est simplement la cupidité, la pure cupidité." — Déclaration d'une locataire, reprise sans commentaire.

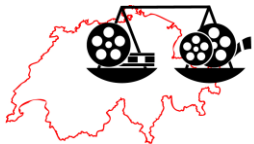
Comparaison Aucune indignation analogue lors de la présentation du fait que des locataires (comme Julia) occupent plus de surface habitable que nécessaire (41:48 : "Julia emménage seule dans l'appartement de 100 m². Nous consommons trop de surface habitable.") — ce constat est présenté de manière factuelle, non indignée.

Asymétrie : Démontrée — indignation face au comportement des propriétaires, contextualisation factuelle face au comportement des locataires.

Degré d'indignation : 4/5

Sélectivité : 4/5 (dirigée exclusivement contre les propriétaires privés)

Résumé : L'indignation est systématiquement dirigée contre les propriétaires privés et les investisseurs. L'échec politique (blocage de la construction de logements par les partis de gauche) et le comportement des locataires



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

(consommation de surface supérieure à la moyenne) sont commentés factuellement ou pas du tout. L'asymétrie est clairement démontrée.



9. EXHAUSTIVITÉ (Omission sélective — tableau d'ensemble)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 : Blocage de la construction de logements par la gauche

Horodatage 37:34

Perspective manquante : "Derrière les Zugushäuser, les CFF voulaient construire près de 400 nouveaux logements, dont les deux tiers à prix abordable. C'était convenu avec la ville. Mais la gauche exigeait que tous les logements soient à prix abordable. Les CFF n'ont pas construit."

Pertinence : Il s'agit d'un exemple concret de la façon dont les positions maximalistes de la gauche ont empêché la construction de logements. Cela est brièvement mentionné, mais n'est pas analysé comme un problème structurel.

Impact : Le tableau d'ensemble "le marché empêche la construction de logements" n'est pas contrebalancé par le tableau "la réglementation empêche la construction de logements".

Constat 2 : Les caisses de pension comme fournisseurs de logements

Horodatage 29:15

Perspective manquante : Les caisses de pension sont critiquées comme facteurs d'emballage du marché, sans expliquer qu'elles doivent réaliser un rendement pour la prévoyance vieillesse de millions d'assurés. Une réglementation des rendements des caisses de pension aurait des répercussions directes sur la prévoyance vieillesse.

Pertinence : Ce lien est central pour une présentation complète de la crise du logement.

Impact : Les caisses de pension apparaissent comme de purs spéculateurs, et non comme des gestionnaires de fonds de prévoyance vieillesse.

Constat 3 : Modèle coopératif — problèmes d'accès

Horodatage 27:04, 48:45

Perspective manquante : Le modèle coopératif est présenté de manière uniformément positive. Les listes d'attente (parfois 10 ans et plus), les problèmes d'accès pour les nouveaux arrivants et la question de la scalabilité ne sont pas abordés.

Pertinence : Si les coopératives sont la solution, leurs limites doivent être présentées.

Impact : Les coopératives apparaissent comme une solution facilement scalable, ce qu'elles ne sont pas.

Résumé : Les omissions systématiques concernent l'échec politique du côté gauche, la fonction de prévoyance vieillesse des investisseurs institutionnels et les limites du modèle coopératif. Ces omissions renforcent le récit "défaillance du marché" et affaiblissent les explications alternatives.

Éléments qualitatifs

La crise du logement dans les villes suisses est un problème réel, bien documenté, avec des loyers en hausse, des déplacements et une pénurie de logements. Les causes sont toutefois politiquement contestées : les partis de gauche mettent l'accent sur la défaillance du marché, la spéculation et l'absence de réglementation ; les partis de droite mettent l'accent sur la surréglementation, l'immigration et un volume de construction neuve insuffisant. La politique de densification intérieure (LAT 2014) est un compromis qui a eu des conséquences sociales non intentionnelles. La construction de logements coopératifs est déjà très répandue à Zurich (environ 25% du parc), mais politiquement contestée en ce qui concerne les critères d'accès.

Präsident: Schläpfer, David - **Kontakt:** kontakt@SVFAB.ch - **Adresse:** SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Part des perspectives couvertes

Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).

- [A] Locataires/personnes concernées** : Expériences personnelles de déplacement et de recherche de logement
- [B] Propriétaires privés/investisseurs** : Logique économique, attentes de rendement, cadre juridique
- [C] Politique de gauche** : Solutions étatiques, droit foncier, coopératives, réglementation
- [D] Politique bourgeoise-conservatrice** : Solutions de marché, déréglementation, droits de propriété, construction comme solution
- [E] Aménagement du territoire/développement urbain** : Aspects techniques de la densification, conséquences de la LAT
- [F] Experts en droit du bail** : Cadre juridique, protection contre les résiliations
- [G] Économistes** : Offre/demande, effets de l'immigration, mécanismes de marché
- [H] Caisses de pension/investisseurs institutionnels** : Rôle de fournisseurs de logements, logique de rendement
- [I] Perspective migratoire** : Demande démographique, besoin en main-d'œuvre qualifiée vs. pression sur le logement
- [J] Représentants des coopératives** : Modèle, critères d'accès, scalabilité

[A] TRAITÉ

Horodatage : 03:50, 10:25, 15:40, 49:21 — Citation : "Devoir partir après 40 ans n'est pas facile" — Évaluation : Traité de manière exhaustive et émotionnelle, constitue la partie principale de l'émission.

[B] ÉVOQUÉ

Horodatage : 06:28 — Citation : "Ce n'est pas agréable, c'est clair. Mais c'est une nécessité si nous voulons densifier" — Évaluation : Balz Halter prend la parole, mais est interrogé de manière critique tout au long et positionné comme pendant ; sa position n'est pas traitée de manière équivalente.

[C] TRAITÉ

Horodatage : 17:02, 30:16, 34:30, 47:56 — Citation : "Si l'on veut comprendre pourquoi quelque chose se produit, il est toujours judicieux de suivre l'argent" — Évaluation : Les positions PS/AL sont présentées de manière exhaustive et largement sans esprit critique.

[D] ÉVOQUÉ

Horodatage : 37:04 — Citation : "Notre objectif est de construire, construire, construire et non d'empêcher" — Évaluation : La position PLR est brièvement évoquée, mais dans un débat où elle apparaît comme un pendant ; pas de présentation autonome.

[E] TRAITÉ

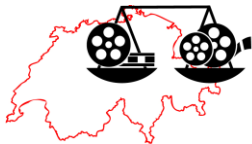
Horodatage : 03:30, 41:48 — Citation : "Depuis 2014, il est interdit à l'échelle nationale de construire de nouvelles maisons en pleine campagne" — Évaluation : L'aménagement du territoire est expliqué, mais présenté unilatéralement comme cause de déplacement.

[F] TRAITÉ

Horodatage : 05:06, 43:10 — Citation : "Le droit du bail suisse est très faible en comparaison internationale" — Évaluation : Le droit du bail est traité, mais exclusivement du point de vue des locataires.

[G] ÉVOQUÉ

Horodatage : 09:11, 11:37 — Citation : "L'une des causes de la pénurie de logements est aussi l'immigration" — Évaluation : L'effet de l'immigration est brièvement mentionné, mais n'est pas analysé comme une cause autonome ; la perspective des économistes sur l'offre/la demande fait largement défaut.



[H] ÉVOQUÉ

Horodatage : 29:15 — Citation : "Les caisses de pension investissent aussi dans l'immobilier. Elles sont critiquées pour avoir alimenté le marché" — Évaluation : Mentionné uniquement comme point de critique, aucune voix des caisses de pension.

[I] OMIS

Horodatage : — — Évaluation : Le côté de la demande démographique (immigration, réduction de la taille des ménages, urbanisation) n'est pas analysé systématiquement ; aucune voix des employeurs ou des associations économiques sur les besoins en main-d'œuvre qualifiée.

[J] ÉVOQUÉ

Horodatage : 27:04, 48:45 — Citation : "Une coopérative qui possède le terrain depuis 90 ans ne demanderait qu'environ la moitié du loyer" — Évaluation : Le modèle coopératif est présenté positivement, mais les problèmes d'accès et les questions de scalabilité ne sont pas examinés de manière critique.

Score d'exhaustivité : 5/10

Justification : L'émission traite exhaustivement les personnes concernées, la politique de gauche et le droit du bail. Les perspectives bourgeois-conservatrices (droits de propriété, solutions de marché, déréglementation), le côté de la demande démographique et les voix des investisseurs institutionnels font défaut en tant que positions équivalentes. La sélection des perspectives traitées suit un schéma reconnaissable : les victimes et les solutions étatiques sont privilégiées, les perspectives de marché sont marginalisées.



Éléments qualitatifs — 6 techniques qualitatives

10. CADRAGE (définir le cadre)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 : "Du béton en or" — le logement comme placement financier présenté comme un problème

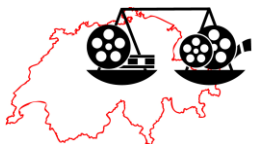
Horodatage	02:49
Citation	<i>"En avant vers la Paradeplatz de Zurich. Tout le monde a besoin d'un toit. Mais à Zurich, le béton se transforme en or. Le besoin fondamental de logement est exploité à des fins de capital."</i>
Manipulation	Le commentaire off fixe le cadre : le logement comme placement financier est problématique en soi. "Exploiter à des fins de capital" a une connotation négative. La "Paradeplatz" (centre bancaire) comme destination suggère que les intérêts financiers causent la crise du logement.
Pourquoi c'est problématique	Ce cadre exclut d'emblée que le placement financier dans le logement puisse aussi avoir des effets positifs (construction neuve, entretien, financement de la prévoyance vieillesse). Le téléspectateur est préparé à un schéma bien/mal.

Constat 2 : "Conditions féodales" — analogie historique

Horodatage	28:31
Citation	<i>"C'est dans des conditions féodales, où un bailli peut dire qu'il doit donner tant et tant d'argent pour pouvoir y habiter."</i>
Manipulation	Hausmann compare la relation locative actuelle au féodalisme. Cette analogie historique est factuellement fautive (les locataires ont la liberté contractuelle, la protection contre les résiliations, les voies de recours juridiques) et n'est pas remise en question.
Pourquoi c'est problématique	L'analogie avec le féodalisme délégitime l'ensemble du droit de propriété et fixe un cadre extrême qui rend difficile la discussion factuelle. Elle est présentée comme une déclaration d'expert, non comme une opinion politique.

Constat 3 : "Follow the money" — cadre de criminalisation

Horodatage	17:02
Citation	<i>"Si l'on veut comprendre pourquoi quelque chose se produit, il est toujours judicieux de suivre l'argent. Follow the money."</i>
Manipulation	"Follow the money" est un terme issu du journalisme d'investigation sur la criminalité (Watergate, corruption). Son utilisation dans le contexte de transactions immobilières légales suggère une énergie criminelle.
Pourquoi c'est problématique	Un comportement entrepreneurial légal est placé dans un cadre criminel. Badran n'est pas présentée comme une politicienne PS, mais sa déclaration est présentée comme une analyse factuelle.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : Le cadrage de l'émission est cohérent : le logement comme placement financier = problème, les propriétaires privés = seigneurs féodaux/criminels, les solutions étatiques = nécessité. Ce cadre est construit par le commentaire off, les déclarations des experts et le choix des mots, et n'est jamais remis en question.



11. CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 : "Avidité de rendement" dans le commentaire off

Horodatage	30:23
Citation	<i>"La ville a besoin de nouveaux outils et armes pour pouvoir s'opposer à l'avidité de rendement galopante."</i>
Manipulation	"Avidité de rendement" est un terme évaluatif qui assimile la recherche de rendement au vice de la cupidité. "Galopante" suggère une épidémie. "Armes" est une métaphore guerrière.
Pourquoi c'est problématique	L'alternative neutre serait : "La ville a besoin de nouveaux instruments pour garantir des logements à prix abordable." Le langage utilisé est politico-activiste, non journalistiquement neutre.

Constat 2 : "Déplacé" comme terme directeur

Horodatage	03:02, 06:44, 11:07, 30:16
Citation	<i>"Les perdants dans ce jeu sont les locataires de longue date qui doivent déménager" / "Les locataires étrangers sont touchés de manière disproportionnée par les déplacements"</i>
Manipulation	"Déplacé" implique un préjudice actif et intentionnel. "Devoir déménager" en raison d'une rénovation/construction neuve est juridiquement et économiquement un processus différent du "déplacement" au sens sociologique.
Pourquoi c'est problématique	L'alternative neutre serait : "Les locataires doivent partir en raison d'une rénovation ou d'une construction neuve." "Déplacement" présuppose un auteur et est un terme politique.

Constat 3 : "Sans effort" et "immérité"

Horodatage	18:03, 18:20
Citation	<i>"Chaque année sans effort, sans qu'elle ait elle-même travaillé pour cela." / "C'est vraiment immérité, pour ainsi dire."</i>
Manipulation	"Sans effort" et "immérité" sont des jugements normatifs sur les revenus du capital. Ils impliquent que seul le revenu du travail est légitime. Ces déclarations ne sont pas présentées comme des opinions politiques.
Pourquoi c'est problématique	L'alternative neutre serait : "Cela correspond à un rendement du capital de X%." Les termes utilisés sont issus du discours politique de la gauche (critique du capitalisme) et sont présentés comme une description factuelle.

Résumé : Le choix des mots de l'émission — "avidité de rendement", "déplacé", "sans effort", "immérité", "conditions féodales", "follow the money" — est systématiquement politico-activiste et est issu du discours politique de la gauche. Un langage journalistique neutre éviterait ces termes ou les signalerait comme des citations.



12. COMPORTEMENT DE MODÉRATION

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 : Questions critiques à Halter, aucune question analogue à Badran

Horodatage 06:44 (Halter), 17:02 (Badran)

Événement déclencheur pour Halter : Halter explique que la démolition est nécessaire pour la densification.

Citation (reporter) *"Mais le déplacement n'aurait pas été nécessaire. Vous pourriez rénover et surélever en maintenant les locataires."*

Événement déclencheur pour Badran : Badran présente des calculs sur le revenu supplémentaire de Bachmann.

Réaction : Aucune question critique. Les hypothèses de Badran (prix des loyers après rénovation, nombre de logements) ne sont pas remises en question.

Asymétrie : Démontrée — Halter est confronté à des contre-arguments concrets ; les calculs de Badran sont repris sans vérification.

Constat 2 : "Prêcher l'eau et boire le vin" — question à Garcia, mais avec possibilité de s'en sortir

Horodatage 33:39

Événement déclencheur : Garcia vit dans un logement de fondation à loyer modéré, bien qu'il ait voté contre les limites de revenus pour de tels logements.

Citation (reporter) *"Si je devais dire à un critique, prêcher l'eau et boire le vin... Monsieur Garcia ?"*

Comparaison La question est posée, mais Garcia reçoit amplement l'occasion de se justifier (33:46–34:22). La réponse n'est pas davantage remise en question.

Asymétrie : Partiellement démontrée — la question est posée (positif), mais la relance est moins insistante qu'avec Halter.

Constat 3 : Aucune question sur l'intérêt partisan de Badran

Horodatage 17:02

Événement déclencheur : Badran présente une analyse politique et des calculs.

Citation (reporter) *Aucune présentation en tant que politicienne PS, aucune question sur l'intérêt partisan.*

Comparaison Pour Halter, son intérêt économique est explicitement abordé (07:00 : "Halter profite du fait que la ville veut densifier à Altstetten").

Asymétrie : Démontrée — l'intérêt économique de Halter est explicitement abordé ; l'intérêt politique de Badran (PS) n'est pas mentionné.

Résumé : Le comportement de modération est asymétrique : les propriétaires privés sont interrogés de manière critique et leur intérêt économique est explicitement abordé. Les politiciennes avec un intérêt partisan évident (Badran/PS) ne sont pas interrogées sur leur intérêt partisan et leurs déclarations ne sont pas remises en question.



13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Asymétrie 1 :

À Balz Halter, 06	44 : "Mais le déplacement n'aurait pas été nécessaire. Vous pourriez rénover et surélever en maintenant les locataires." — **dur/confrontationnel**
À Jacqueline Badran, 17	02 : Aucune question critique sur ses calculs ou son intérêt partisan. — **aucune question / sans esprit critique**
Comparaison	Halter est confronté à un contre-argument concret ; Badran n'est pas interrogée. Asymétrie évidente.

Asymétrie 2 :

À Balz Halter, 28	46 : "Ne serait-il pas juste de calculer avec la valeur historique du terrain de 29 fr. que vous avez en plus reçus en cadeau ? Pourriez-vous montrer l'exemple et proposer des logements à prix abordable ?" — **dur/moralement chargé**
À David Garcia, 33	39 : "Si je devais dire à un critique, prêcher l'eau et boire le vin..." — **doux/avec possibilité de s'en sortir**
Comparaison	Halter est confronté à une question moralement chargée ("juste", "montrer l'exemple"). Garcia reçoit une formulation plus douce et suffisamment d'espace pour se justifier.

Asymétrie 3 :

À Balz Halter, 20	51 : "En tant que grand maître d'ouvrage et propriétaire, ne trouvez-vous pas problématique de tirer profit d'un besoin existentiel comme le logement ?" — **dur/normatif**
À Urs Hausmann, 47	56 : "Que dites-vous en tant qu'économiste et ancien président du conseil d'administration de Wüst+Partner, cabinet de conseil immobilier ? Vous plaidez pour une expropriation selon le modèle marxiste." — **neutre/contextualisant**
Comparaison	Halter est confronté à une question normative ("pas problématique ?"). La proposition radicale de Hausmann (nationalisation du sol) est contextualisée de manière factuelle, non remise en question de manière normative.

Résumé : Les questions aux propriétaires privés sont systématiquement plus dures, plus moralement chargées et plus confrontationnelles que les questions aux politiciens de gauche et aux experts interventionnistes. Cette asymétrie est démontrée tout au long de l'émission.



14. FAUSSE BALANCE

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 : Florian Utz (PLR) comme contre-position alibi

Horodatage

37:04

Construction : Florian Utz (PLR) est présenté comme représentant de la position "construire", mais dans un débat où il apparaît déjà comme le pendant d'une majorité de gauche dominante. Sa position est brièvement présentée, puis réfutée par le contre-argument de Badran ("Personne n'a besoin de plus de logements à 8'000 fr. par mois").

Analyse

L'intégration d'Utz crée l'apparence d'équilibre sans établir un véritable équilibre. Utz reçoit un temps de parole face à Badran/Garcia ensemble.

Résumé : L'émission crée, par l'intégration de Florian Utz (PLR), une apparence d'équilibre sans établir un véritable équilibre. La domination structurelle des positions interventionnistes reste inchangée. Le score est modéré, car la fausse balance est utilisée de manière ponctuelle et non systématique.



15. AGENDA-SETTING

7/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 : La spéculation foncière comme cause évidente

Élément d'agenda fixé : L'émission présuppose comme acquis que la spéculation foncière et la logique de rendement sont les principales causes de la crise du logement.

Horodatage

02:49 — Preuve : "Mais à Zurich, le béton se transforme en or. Le besoin fondamental de logement est exploité à des fins de capital."

Agenda alternatif : L'immigration, l'échec de la réglementation, la réduction de la taille des ménages et l'urbanisation comme causes équivalentes auraient dû figurer à l'agenda.

Constat 2 : La nationalisation du sol comme option légitime

Élément d'agenda fixé : L'émission place la nationalisation du sol à l'agenda comme une option digne de discussion et légitime.

Horodatage

47:56 — Preuve : "La solution est de changer tout le système de base... de nationaliser le sol."

Agenda alternatif : Les limites constitutionnelles (art. 26 Cst.), la faisabilité politique et les expériences internationales de nationalisation du sol auraient dû être discutées de manière critique.

Constat 3 : Les coopératives comme solution incontestée

Élément d'agenda fixé : La construction de logements coopératifs est présentée comme un modèle supérieur, sans discuter de ses limites.

Horodatage

27:04, 48:45 — Preuve : "Une coopérative qui possède le terrain depuis 90 ans ne demanderait qu'environ la moitié du loyer"

Agenda alternatif : Les listes d'attente, les problèmes d'accès, les limites de scalabilité et la question de qui a le droit de vivre dans des coopératives (débat Garcia) auraient dû être discutés systématiquement.

Résumé : L'émission fixe un agenda clair : la spéculation foncière est le problème, les solutions étatiques (coopératives, réglementation, nationalisation du sol) sont la réponse. Les explications et solutions alternatives ne sont pas placées à l'agenda comme des options équivalentes.



CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

Résultats

- SCORE FAITS CONCRETS (moyenne critères 1-9) : 6.1 / 10
- SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (moyenne critères 10-15) : 6.0 / 10

Techniques dominantes

- 1. Indignation sélective (score 8) :** L'indignation est systématiquement et exclusivement dirigée contre les propriétaires privés ("avidité de rendement", "fraude sociale", "pure cupidité"), tandis que l'échec politique du côté gauche (blocage de 400 logements CFF) et le comportement des locataires (consommation de surface supérieure à la moyenne) sont commentés factuellement ou pas du tout. L'asymétrie est démontrée tout au long de l'émission et viole l'obligation de présentation factuelle.
- 2. Cadrage / Agenda-setting (score 7 / 7) :** L'émission fixe dès le début un cadre cohérent : le logement comme placement financier est problématique en soi, les propriétaires privés sont des seigneurs féodaux/spéculateurs, les solutions étatiques sont la seule réponse. Ce cadre est construit par le commentaire off, la sélection des experts et le choix des mots, et n'est jamais remis en question. Les explications alternatives (immigration, échec de la réglementation) ne sont pas placées à l'agenda comme des options équivalentes.
- 3. Sélection des experts / Sélection des sources (score 7 / 6) :** Tous les experts défendent des positions interventionnistes ; pas un seul expert avec une perspective libérale de marché ou en matière de droits de propriété n'est consulté. Jacqueline Badran (PS) n'est pas présentée comme une politicienne ayant des intérêts partisans, mais ses déclarations sont présentées comme une analyse factuelle. L'Association des coopératives d'habitation n'est pas identifiée comme une association d'intérêts.

Messages clés de l'émission

MESSAGE 1 (CONTENU) : "La crise du logement à Zurich est une conséquence de la spéculation foncière et de la logique de rendement des propriétaires privés, et non d'un échec de la réglementation ou d'une pression démographique de la demande."

Technique : Cadrage, agenda-setting, sélection des experts — Preuves : 02:49, 19:04, 30:23

MESSAGE 2 (PERSONNEL) : "Les propriétaires privés qui tirent un rendement de l'immobilier résidentiel agissent de manière moralement répréhensible ('cupidité', 'sans effort', 'féodal')."

Technique : Choix des mots, culpabilité par association, indignation sélective — Preuves : 17:02, 28:31, 30:23, 43:49

MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) : "La solution à la crise du logement réside dans le pilotage étatique : les coopératives, la réglementation et, à long terme, la nationalisation du sol sont des réponses légitimes et nécessaires."

Technique : Timing (nationalisation du sol à la fin), sélection des sources (uniquement des experts interventionnistes), exhaustivité (limites des coopératives omises) — Preuves : 27:04, 47:56, 48:45

Justification : Avec un score global de 6.1/10, l'émission se situe dans la zone "partialité évidente". L'émission viole l'art. 4 LRTV dans plusieurs dimensions : la sélection des experts est unilatéralement interventionniste, sans une seule voix contraire libérale de marché ou en matière de droits de propriété. Le choix des mots ("avidité de rendement", "sans effort", "conditions féodales") est politico-activiste et non journalistiquement neutre. L'indignation sélective — exclusivement contre les propriétaires privés, non contre l'échec politique — viole l'obligation de présentation factuelle. Le thème de la crise du logement est politiquement controversé ; l'art. 4 al. 4 LRTV exige expressément la diversité des opinions sur de tels sujets, ce qui n'est pas garanti ici.

CONCLUSION

Le reportage SRF analysé sur la crise du logement à Zurich présente une partialité claire et cohérente en faveur des positions interventionnistes de gauche et vertes, incompatible avec l'obligation de présentation factuelle et l'obligation de pluralisme de l'art. 4 LRTV. L'émission présente la crise du logement exclusivement comme une conséquence de la défaillance du marché et de la cupidité privée, sans traiter de manière équivalente les explications alternatives (immigration, échec de la réglementation, évolution démographique). Les positions bourgeois-conservatrices (droits de propriété, solutions de marché, déréglementation) font défaut en tant que voix autonomes ; l'UDC, en tant que



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

premier parti, n'est pas représentée. L'utilisation d'un langage politico-activiste ("avidité de rendement", "conditions féodales", "follow the money") dans le commentaire off et la reprise non critique des calculs de la politicienne PS Badran sans contextualisation de son intérêt partisan renforcent la partialité. Conformément à l'art. 4 al. 2 LRTV, les émissions rédactionnelles doivent présenter les faits et les événements de manière factuelle ; conformément à l'art. 4 al. 4 LRTV, la diversité des opinions doit être garantie sur les sujets controversés — ces deux exigences ne sont pas satisfaites dans cette émission.



ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Évaluation
1	SÉLECTION DES EXPERTS	7	●●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	6	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS	6	●●●
4	OMISSIONS (Omission sélective)	7	●●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	5	●●●
6	GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)	4	●●
7	TIMING	5	●●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	6	●●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Omission sélective — tableau d'ensemble)	7	●●●●
10	CADRAGE (définir le cadre)	7	●●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE	7	●●●●
12	COMPORTEMENT DE MODÉRATION	6	●●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	6	●●●
14	FAUSSE BALANCE	3	●●
15	AGENDA-SETTING	7	●●●●

SCORE FAITS CONCRETS (1-8)

6.1/10

Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé

SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (9-14)

6.0/10

Déséquilibre considérable

SCORE GLOBAL

6.1/10

Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé

Moyenne des faits concrets et des éléments qualitatifs



LÉGENDE — Signification des scores

Scores individuels par critère (0–10)

0	Aucun constat	Aucune anomalie pertinente constatée.
1–2	Constat faible	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
3–4	Constat léger à modéré	Tendance perceptible ; pertinence de l'impact faible à modérée.
5	Constat modéré avec pertinence d'impact	Déséquilibre pertinent qui influence le potentiel de formation d'opinion du public.
6	Constat considérable (seuil)	Les scores à partir de 6 sont signalés comme des "constats considérables".
7	Constat considérable	Déséquilibre clair et bien étayé avec une pertinence d'impact marquée.
8–9	Constat grave	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels étayables dans ce critère.
10	Degré maximal	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

Index d'écart agrégé — Plages d'interprétation

0.0 – 2.5	Sans anomalie	Aucun schéma substantiel identifiable ; l'émission satisfait à l'obligation de présentation factuelle.
2.6 – 4.0	Léger déséquilibre	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
4.1 – 6.0	Déséquilibre considérable	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la diversité des perspectives.
6.1 – 8.0	Écart grave par rapport à l'obligation d'équilibre. Degré d'écart élevé	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence d'impact.
8.1 – 10	Partialité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé	Degré maximal sur presque tous les critères ; couverture systématiquement unilatérale.

Biais partisan (-5 à +5)

-5 à -3	Fortement désavantagé	Le parti est nettement défavorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.
-2 à -1	Légèrement désavantagé	Désavantage perceptible, mais faible.
0	Neutre	Aucune faveur ou désavantage constatable.
+1 à +2	Légèrement favorisé	Faveur perceptible, mais faible.
+3 à +5	Fortement favorisé	Le parti est nettement favorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.



CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (art. 4 LRTV)

Évaluation selon l'art. 4 LRTV

Violation 1 :

Norme : art. 4 al. 2 LRTV (présentation factuelle)

Faits : Utilisation d'un langage politico-activiste dans le commentaire off ("avidité de rendement", "galopante") et reprise non critique du terme "fraude sociale" sans contextualisation.

Preuve : Horodatage 30:23 — Citation : "La ville a besoin de nouveaux outils et armes pour pouvoir s'opposer à l'avidité de rendement galopante." / Horodatage 15:25 — Citation : "C'est un vœu pieux, 200 millions. Je dirais que c'est une fraude sociale."

Évaluation : Le commentaire off d'une émission d'information doit être factuel et neutre. "Avidité de rendement" est un terme évaluatif qui implique une condamnation morale qui n'est pas du ressort du journalisme. "Fraude sociale" est un terme à connotation pénale laissé sans contextualisation. Les deux cas violent l'obligation de présentation factuelle.

Violation 2 :

Norme : art. 4 al. 4 LRTV (diversité des opinions sur les sujets controversés)

Faits : La crise du logement est un sujet politiquement controversé. L'émission présente exclusivement des positions interventionnistes (nationalisation du sol, coopératives, réglementation) sans contre-positions équivalentes (droits de propriété, solutions de marché, déréglementation).

Preuve : Horodatage 47:56 — Citation : "La solution est de changer tout le système de base... de nationaliser le sol." — Aucune voix contraire d'un constitutionnaliste, du HEV ou d'un économiste libéral de marché.

Évaluation : L'art. 4 al. 4 LRTV exige expressément la diversité des opinions sur les sujets controversés. L'émission présente la nationalisation du sol comme une option digne de discussion, sans discuter de manière critique les limites constitutionnelles (art. 26 Cst.), la faisabilité politique ou les expériences internationales. Cela viole l'obligation de pluralisme.

Violation 3 :

Norme : art. 4 al. 2 LRTV (présentation factuelle) en lien avec l'obligation de transparence

Faits : Jacqueline Badran (conseillère nationale PS) n'est pas présentée comme une politicienne ayant des intérêts partisans ; ses déclarations sont présentées comme une analyse factuelle. Son intérêt partisan (programme PS : protection des locataires, pilotage étatique) n'est pas divulgué.

Preuve : Horodatage 17:02 — Citation : "Si l'on veut comprendre pourquoi quelque chose se produit, il est toujours judicieux de suivre l'argent. Follow the money." — Aucune présentation en tant que politicienne PS.

Évaluation : La présentation factuelle exige que les sources ayant un intérêt partisan reconnaissable soient identifiées comme telles. La dissimulation de l'intérêt partisan de Badran, combinée à la thématisation explicite de l'intérêt économique de Halter, constitue un traitement asymétrique qui viole l'obligation de présentation factuelle.

Violation 4 :

Norme : art. 4 al. 4 LRTV (sélection équilibrée des interlocuteurs)

Faits : L'UDC, en tant que premier parti (27.9% de part électorale), n'est pas représentée. Aucun représentant de l'Association des propriétaires fonciers HEV, aucun économiste libéral de marché, aucun constitutionnaliste sur les droits de propriété.

Preuve : Ensemble de l'émission — aucune voix UDC, aucun représentant du HEV, aucun économiste libéral de marché.

Évaluation : L'art. 4 al. 4 LRTV exige une sélection équilibrée des interlocuteurs. L'absence totale de voix bourgeois-conservatrices sur un sujet politiquement controversé viole cette obligation.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV dans quatre dimensions démontrables : obligation de présentation factuelle (langage politico-activiste dans le commentaire off, reprise non critique de "fraude sociale"), obligation de pluralisme (positions exclusivement interventionnistes, nationalisation du sol sans voix contraire), obligation de transparence (intérêt partisan de Badran non divulgué) et obligation d'équilibre (UDC, HEV, économistes libéraux de marché non représentés). Les violations ne se limitent pas à des déclarations isolées, mais traversent l'ensemble de l'émission comme un schéma structurel, ce qui indique une orientation rédactionnelle fondamentale incompatible avec la mission légale du service public de radiodiffusion. Une plainte auprès de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) serait fondée sur la base de ces constats.



CHAPITRE 6 — Vérification approfondie des sources

1. ETH Zurich (étude sur les déplacements)

- 1. FINANCEMENT** : Étatique (Confédération). Pas de lien d'intérêt direct avec la politique du logement.
- 2. MANDAT** : Mandat de recherche compatible avec une évaluation neutre — cependant, le choix de cette étude spécifique (déplacements) sans étude contradictoire est sélectif.
- 3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Faible — l'ETH n'a pas d'intérêt institutionnel pour une politique du logement particulière.
- 4. MATRICE DE CRÉDIBILITÉ** : D1 Conflit d'intérêts : +1 / D2 Risque pers. : +1 / D3 Compétence prof. : +2 / D4 Cohérence : +1 / D5 Émotion vs. données : +2 / D6 Niveau de source : +2 → TOTAL : +9 → FEU DE SOURCE : VERT
- 5. VOIX CONTRAIRE** : Une étude ETH sur les effets positifs de la densification (plus de logements, meilleure utilisation des infrastructures) fait défaut.

2. Association des coopératives d'habitation

- 1. FINANCEMENT** : Financé par les membres (coopératives d'habitation). Association d'intérêts évidente.
- 2. MANDAT** : Explicitement partisan — l'association représente les intérêts des coopératives et est favorable à leur développement.
- 3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Élevé — l'association a un intérêt institutionnel à présenter le modèle coopératif comme supérieur. N'est pas identifiée comme association d'intérêts dans l'émission.
- 4. MATRICE DE CRÉDIBILITÉ** : D1 Conflit d'intérêts : -2 / D2 Risque pers. : 0 / D3 Compétence prof. : +1 / D4 Cohérence : +2 / D5 Émotion vs. données : +1 / D6 Niveau de source : 0 → TOTAL : +2 → FEU DE SOURCE : JAUNE
- 5. VOIX CONTRAIRE** : L'Association des propriétaires fonciers HEV ou une association immobilière comme voix contraire fait totalement défaut.

3. Spécialiste du droit du bail non identifié (05:06)

- 1. FINANCEMENT** : Inconnu — personne non identifiée.
- 2. MANDAT** : Inconnu.
- 3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Inconnu — la déclaration "le droit du bail suisse est très faible en comparaison internationale" est normative et indique une orientation favorable aux locataires.
- 4. MATRICE DE CRÉDIBILITÉ** : D1 Conflit d'intérêts : 0 / D2 Risque pers. : 0 / D3 Compétence prof. : +1 / D4 Cohérence : 0 / D5 Émotion vs. données : +1 / D6 Niveau de source : -1 → TOTAL : +1 → FEU DE SOURCE : JAUNE
- 5. VOIX CONTRAIRE** : Un spécialiste du droit du bail qui évalue le droit du bail suisse comme déjà fort (p. ex. en comparaison avec les pays anglo-saxons) fait défaut.

4. Urs Hausmann (économiste immobilier) — déjà traité au critère 1

FEU DE SOURCE : VERT (de justesse, +5) — Compétent, mais sa vision normative (nationalisation du sol) est présentée comme une analyse.

5. Jacqueline Badran (conseillère nationale PS) — déjà traitée au critère 1

FEU DE SOURCE : JAUNE (0) — Intérêt partisan évident, non présentée comme politicienne.

IMPORTANT : "Reconnu" n'est pas une qualification factuelle. L'émission présente Badran et Hausmann comme des autorités factuelles, sans divulguer leurs positions normatives/politiques. Il s'agit d'une attribution sociale de neutralité qui doit elle-même être remise en question et qui, dans le cas présent, n'est pas justifiée.

Classification juridique et méthodologique



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Pas un jugement de fait

Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de fait concernant des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils doivent être compris comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, et non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.

Pas un jugement juridique

L'index d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).

Pas de preuve de causalité

Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens causaux ou d'intentions rédactionnelles. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des sujets, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.

Pas un jugement d'intention

L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne fait aucune déclaration sur les motifs ou les objectifs stratégiques.

Instrument de comparaison heuristique

L'index sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, et non à la mesure métriquement précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique stricte.



ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

Base légale Suisse — SRG SSR

Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoires, ne pas contribuer à la haine raciale, ne pas mettre en danger la moralité publique, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et les événements de manière factuelle, de sorte que le public puisse se forger sa propre opinion. Les opinions et les commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : L'ensemble des émissions rédactionnelles doit exprimer de manière appropriée la diversité des événements et des opinions (obligation de pluralisme).

Obligations fondamentales

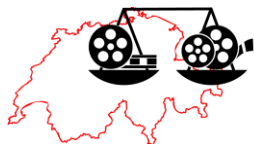
- 1. Présentation factuelle** : Présentation factuelle des faits et des événements
- 2. Diversité des opinions** : Diversité des opinions sur les sujets controversés
- 3. Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : Examine les plaintes contre les émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : Autorité de réglementation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : Premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



ANNEXE 2 : BASES SCIENTIFIQUES

Bibliographie

- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Rapport méthodologique v4.1 : Critères quantifiables et validation croisée multi-modèles*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID : 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung | Postfach, 8021 Zürich 1 | www.svfab.ch | kontakt@svfab.ch | Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement des évaluations détaillées supplémentaires, mais vous pouvez également en faire réaliser pour n'importe quelle émission (ce service est facturé).

Pour rendre notre travail solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

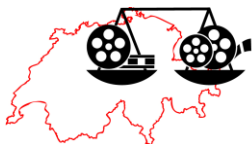
Contact et informations complémentaires :

www.SVFAB.ch | Kontakt@SVFAB.ch

Coordonnées bancaires : PostFinance – POFICHBE

IBAN : CH32 0900 0000 1675 6251 1

Destinataire : SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Vous obtenez les livres suivants auprès du SVFAB

Commandes via www.svfab.ch ou kontakt@svfab.ch



Couverture médiatique déséquilibrée est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, décontextualisation et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. On voit également où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience, mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**
Également disponible en **livre audio**



L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Celui qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui seront mal coupées. Des déclarations justes qui atterriront dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui seront présentées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone sous le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire. 7 chapitres. 7 outils : ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils arrêtent d'y participer — et commencent à le façonner.

En format A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



Tu crois voir le monde. En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement.

Car celui qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Écoute les informations différemment. Mène des conversations avec plus d'assurance. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et quelques sourires.

Cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.



La SRG perçoit 1.56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Celui qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99.6% de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit constitutionnel qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme à l'économie de marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.